



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

Le conseil municipal de la Ville de Chambly a adopté lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2026-1520-01

« Règlement final 2026-1520-01 modifiant le règlement 2024-1520 sur la gestion des matières résiduelles »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :

Par le conseil : 7 juillet 2026

Prenez avis que ces règlements sont en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 13 juillet 2026

M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2026-1520-01

Je soussigné, M^e Nancy Poirier greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 13 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 13^e jour du mois de juillet 2026.



M^e Nancy Poirier
Greffière